

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant à la convention d'occupation pour la mise à disposition du LCR des Vergers au profit de l'association "Soninke Sans Frontières".

N° : VA_DEC2021_530

Service : Vie associative

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De passer avec l'association « Soninke Sans Frontières », dont le siège social se situe 1/83 rue Chemin des Vieux Arbres 59650 Villeneuve d'Ascq et représentée par son Président, Monsieur Dieguery KANTE, un avenant modifiant l'article 3 de la convention d'occupation de locaux pour la mise à disposition du LCR des Vergers, situé 26A rue des Vergers 59650 Villeneuve d'Ascq.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 18 novembre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-182929-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 23 novembre 2021

Gérard CAUDRON 

MAIRE

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

**AVENANT N° 2
MODIFIANT L'ARTICLE 1 DE LA CONVENTION
« ASSOCIATION SONINKE SANS FRONTIERES »**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représenté par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 portant délégation dans les domaines énumérés à l'article L. 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision n° VA_DEC2021_530 en date du 18 novembre 2021.

Et :

L'association « Soninke Sans Frontières » 1/83 rue Chemin des Vieux Arbres à Villeneuve d'Ascq et représentée par son Président, Monsieur Dieguery KANTE,

Il a été convenu d'apporter les modifications suivantes à l'article 3 de la convention de mise à disposition de locaux de l'association « Soninke Sans Frontières », décision n° VA_DEC2018_548 en date du 25 septembre 2018.

L'article 3 est ainsi modifié :

L'association occupera le 3^{ème} bureau (avec fenêtre) le mercredi de 17h à 20h et la salle polyvalente le samedi de 10h à 14h y compris pendant les vacances scolaires.

Pour l'Association,
Le Président,

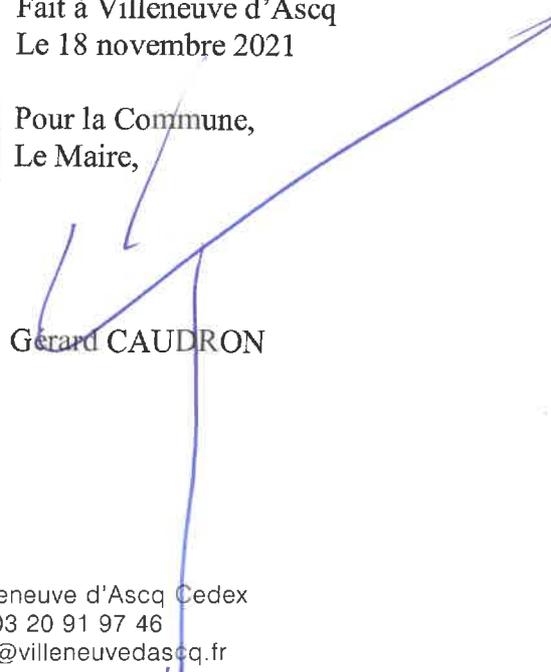


Dieguery KANTE



Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 18 novembre 2021

Pour la Commune,
Le Maire,



Gérard CAUDRON